

# PRINGY FLASH INFO

Février 2010



**La municipalité vous informe de l'étude de faisabilité pour la création d'un barreau routier entre l'A6, la RD 607 et la RD 142,**



Avant

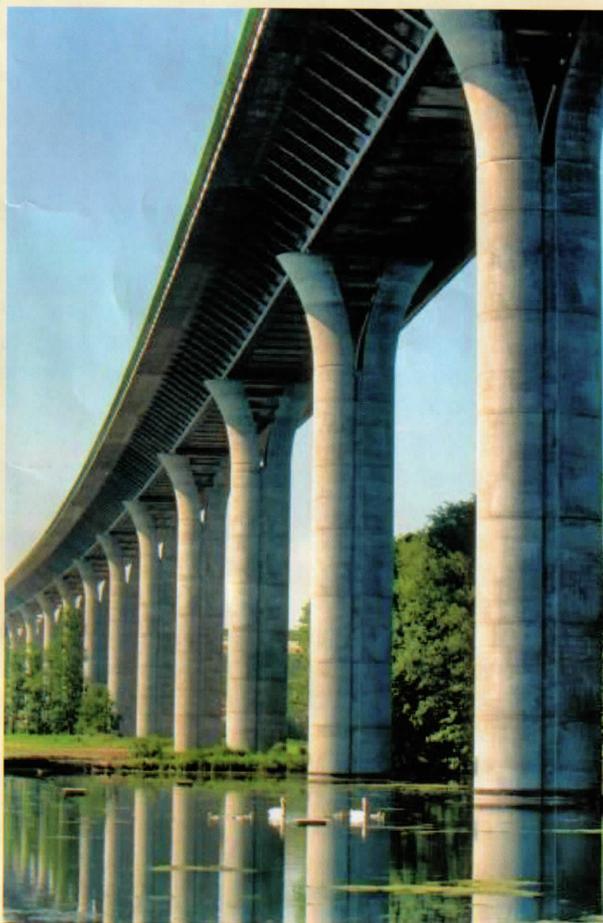
**réalisée actuellement par le Conseil Général de Seine et Marne.**

Après

Page 2- Historique C5, DVA et Barreau Sud

Page 3- Le projet et ses conséquences

Page 4- La position du Conseil Municipal



# HISTORIQUE

## LE C5

- **En 1965**, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la Région Parisienne impulse la création des villes nouvelles, du RER et des autoroutes de banlieues.
- **En 1976**, on voit apparaître le C5 dans le SDAU de la Région Ile de France. Son but est de relier l'A4 et l'A6. Le tracé proposé rejoint l'A6 entre Auxonnette et Nainville les Roches.
- **En 1992**, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR) apporte son soutien aux communes concernées par le tracé dans le refus de voir de grosses infrastructures s'implanter sur le secteur.
- **En 1994**, le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) indique, sur une carte, le tracé de 1976 accepté alors par le Syndicat Intercommunal d'Etudes Prioritaires (SIEP) de Melun en 1991. C'est à cette époque que le SDRIF intègre la recherche de nouveaux tracés plus au Sud que ceux prévus en 1976.
- **Le 7 décembre 1995**, Jean Claude MIGNON, Député, interpelle le ministre de l'équipement pour lui démontrer que les services de la DDE ne devraient pas travailler sur ce projet. Il réitère sa demande en **novembre 1997** et en **février 1998**, auprès du Ministre de l'aménagement du territoire, pour toutes les raisons qui ont été développées depuis des années, et notamment sur l'incompatibilité entre les orientations du Schéma Directeur d'Ile-de-France et la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR).

## ENSUITE LE D.V.A

Entre temps, la décentralisation arrive. L'état abandonne le projet C5 qui est repris sous une forme douce. Le barreau sud apparaît ! Le dossier passe alors sous la responsabilité du Département qui impulse le Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA), à quelques détails près, le tracé du C5.

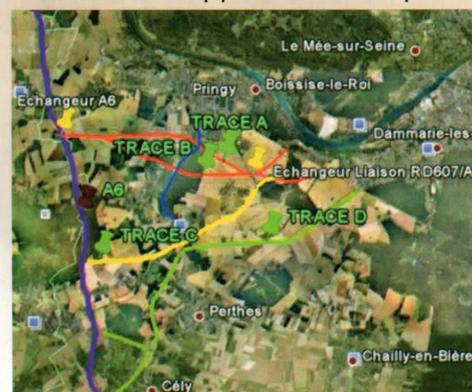
- **Le 26 septembre 2002**, se tient un comité de pilotage sur le dossier «DVA». Au cours de ce comité Michel CERISIER, Maire de PRINGY, fait remarquer qu'une partie du massif boisé du Bois Seigneur apparaît en niveau 1 et l'autre en niveau 3. Il demande que l'ensemble du massif soit considéré en niveau 3. Celui-ci correspond au périmètre d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- **Le 14 décembre 2006**, le Représentant de l'état annonce en assemblée générale des Maires du canton de Perthes-en-Gâtinais l'abandon du Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA) comme solution portée par l'Etat pour résoudre les problèmes de circulation de l'Agglomération Melunaise.

## Et maintenant LE BARREAU SUD : LIAISON A6/RD 607/RD 142

- **Le 3 juillet 2007**, le Conseil Général initie un premier comité de pilotage, composé des maires concernés, sur un projet intitulé Barreau A6/RD607-Saint-Fargeau-Ponthierry. Michel CERISIER, Maire de Pringy, souligne que ce nouveau projet engendrerait beaucoup trop de nuisances sur la commune et une opposition s'il devait avoir une configuration autoroutière et indique que ce projet serait à faire accepter par la population. Il précise que le franchissement de la Seine pose de gros problèmes de circulation, d'où la nécessité d'y apporter des réponses.
- **Le 4 décembre 2007**, Jean Claude MIGNON, Député, a une nouvelle fois interpellé le Secrétaire d'état sur l'aménagement des infrastructures routières autour de Melun. L'autoroute A6 est aujourd'hui surchargée alors que les autoroutes A19 et A5 sont désespérément vides. La pose de panneaux indicateurs, sollicitant les Poids Lourds à emprunter l'A5 au lieu de l'A6 pour accéder à la région parisienne, en est un exemple.
- **Le 20 décembre 2007**, le comité de pilotage «Liaison A6/RD607/RD142» se réunit pour une présentation des études préliminaires, du diagnostic et des principes d'aménagement. Cette présentation met certes en exergue des problèmes de circulation «aux heures de pointe» sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry mais identifie aussi des principales zones de

valeur écologiques au Sud de la Seine (Vallée de l'Ecole), des statuts de protection majeurs (Espaces Naturels Sensibles) et d'autres intérêts écologiques (faunes) ainsi que le paysage remarquable de la Vallée de l'Ecole.

- **Le 16 juin 2008**, le comité de pilotage «Liaison A6/RD607/RD142» se réunit pour une présentation des scénarii d'aménagement. Lors de ce comité, sont identifiés • des enjeux à «forte sensibilité environnementale» sur le secteur de PRINGY, • une confirmation d'un trafic routier important aux heures de pointe sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry et • un trafic et des perturbations essentiellement au nord de l'agglomération, avec une composante majoritaire vers la traversée de la Seine. Quatre tracés sont présentés dont le tracé n°1 s'approchant au plus près de PRINGY avec un viaduc de 300 m de longueur surplombant la Vallée de l'École. Le trafic annoncé sur ce tracé n°1 est de 550 à 800 véhicules/h aux heures de pointe.



# LA VALLÉE DE L'ÉCOLE DANGEREUSEMENT MENACÉE

## «Un viaduc de 270 mètres de long et de 20 mètres de haut se profile à l'horizon»

Sur les 4 tracés initiaux proposés aux communes du canton, le Conseil Général n'en retient plus qu'un et suggère 2 alternatives possibles (tracés A et B).



## LES CONSÉQUENCES

### UNE ROUTE A GRANDE CIRCULATION (550 à 800 véhicules/h, en heures de pointe)

Cela ne fait aucun doute, un grand nombre de véhicules emprunteront la déviation. Cette route à grande circulation coupera en deux la Vallée de l'École et la route de Montgermont avec des ronds points et création d'échangeurs.

### DES MODIFICATIONS URBAINES INÉVITABLES

Cette liaison directe vers l'A6 attirera rapidement des constructions de zones de stockage comme celles que l'on connaît aux entrées de certaines communes avec de très fortes concentrations de poids lourds. Des projets importants sont, à ce jour, en attente de cette liaison (Pinderland (1,5 à 2 millions de visiteurs), ZAC des portes du Gâtinais).

### INQUIÉTUDES POUR L'AVENIR ENVIRONNEMENTAL

Le tracé A passera à l'intérieur du périmètre de protection d'un monument protégé. Si aujourd'hui ce projet est une liaison deux fois une voie, POURQUOI PAS DEMAIN une deux fois deux voies !

L'écologie, la faune et la flore disparaîtront au profit de l'urbanisation.

### LA VALLÉE DE L'ÉCOLE DÉFIGURÉE

La construction d'un viaduc de 270 mètres de long et de 20 mètres de haut ne rentre aucunement dans les critères retenus pour faire de notre commune et ses alentours ce qu'ils sont aujourd'hui. La charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR) ne prévoit pas ce genre d'ouvrage d'art. Elle se veut au contraire protectrice des zones humides riches en biodiversité.

# LA POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

## « La municipalité reste cohérente dans ses actes et propose une solution plus globale »

Le **15 février 2007**, au vu des motions votées par :

- le bureau de l'Agglomération de Melun Val de Seine qui demande l'interdiction du trafic des Poids Lourds sur la RD 372 entre Melun et Cely en Bière ;
- l'assemblée générale de l'Amicale des Maires du canton de Perthes-en-Gâtinais qui rejette le principe d'interdiction de Poids Lourds sans qu'au préalable soient lancées les études d'impact pour mesurer les conséquences sur les autres communes ;

le Conseil Municipal de PRINGY, à l'unanimité, demande qu'une étude d'impact soit menée en concertation avec toutes les communes concernées et réaffirme le refus d'une voie autoroutière reliant l'A5 à l'A6.

**Le 2 octobre 2008, le Conseil Municipal de PRINGY, à l'unanimité, considère que les scénarii proposés sont incohérents avec les objectifs attendus. Le scénario n°1 qui traverse le territoire de PRINGY est irrecevable car les difficultés de traversée du pont de Saint-Fargeau-Ponthierry ne sont pas prises en compte. L'existence d'une liaison au sein de la Vallée de l'Ecole dénaturerait cet espace naturel sensible.**

**Il pense très sérieusement que la réflexion menée sur ce dossier doit impérativement tenir compte de la globalité du contournement de l'agglomération melunaise et non pas d'une seule et unique déviation de la RD607 dans la traversée de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry qui ne réglerait en rien et reporterait inéluctablement des flux sur d'autres voies routières notamment à la sortie de PRINGY.**

Cette déviation dénaturerait la Vallée de l'Ecole et impacterait à tout jamais son écosystème. Cette vallée est aujourd'hui classée en zone espace boisé protégé, par le Schéma Directeur de la Région Melunaise.

"Aujourd'hui, la municipalité de PRINGY maintient fermement son opposition à cette liaison en partageant intégralement l'entière vision des communes de SAINT-SAUVEUR SUR ECOLE et de DAMMARIE-LES-LYS "

Sur ce sujet, elle remercie les communes qui la soutiennent dans cette démarche et qui comprennent que cette nouvelle liaison ne répond pas, dans sa globalité, aux problèmes actuels.

## **La municipalité reste cohérente dans ses actes :**

Et s'agissant d'un problème plus large que celui de la traversée de Saint-Fargeau-Ponthierry, à l'unanimité, les Conseillers de PRINGY demandent qu'une réflexion globale soit lancée afin de prendre en compte l'intégralité des problèmes de l'agglomération Melunaise.

D'autres alternatives restent possibles. A l'unanimité, ils se positionnent également :

- Contre les tracés proposés,
- Contre le projet de modification des couloirs aériens (enquête publique de décembre 2009),

**engendrant inévitablement, tous les deux, de nouvelles nuisances.**

Ces deux projets sont contraires aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la politique régionale menée par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français dont la commune est adhérente au travers de la charte signée en 2009.

**Ne souhaitant pas voir aboutir une telle infrastructure (viaduc) sur le territoire de PRINGY, vos élus s'efforceront de défendre l'environnement préservé jusqu'à maintenant, ainsi que la qualité de vie des Pringiaciens.**